

Autel St-Sébastien, consacré en 1450 par l'Evêque Guillaume VI de Rarogne, dans l'église de N-D. de Valère à Sion

Autor(en): **Muyden, Th. van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **4 (1902-1903)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-157576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Autel St-Sébastien, consacré en 1450
par l'Evêque Guillaume VI de Rarogne, dans l'église de
N-D. de Valère à Sion.**

Par *Th. van Muyden.*

Un autel, connu sous le nom de St-Sébastien, est adossé contre un des piliers du bas-côté sud de l'église de Notre Dame de Valère; il est surmonté d'un haut retable dont la décoration doit remonter au XVIII^{me} siècle. Dans son voisinage immédiat, vers le mur sud de l'église, se trouve la tombe de Guillaume III de Rarogne, jadis évêque de Sion sous le nom de Guillaume VI, mort à Pallanza le 11 janvier 1451. Au-dessus de la pierre tombale le mur est décoré d'une peinture consacrée au souvenir de l'évêque; on y remarque le martyr de St-Sébastien son patron.

Quant à l'autel, il ne semblait pas présenter tout d'abord beaucoup d'intérêt; sa décoration de stuc peint en tons divers, d'un art très secondaire, détonnait plutôt au milieu de son entourage; mais au cours des travaux de restauration de l'église, la partie antérieure de la „mensa“, formée d'un panneau en stuc, a été déplacée d'une seule pièce et l'inscription dont la reproduction est donnée plus bas a été mise à jour.

La partie supérieure du pilier du bas-côté, chapiteaux et fûts de colonnes, masquée aujourd'hui par le retable de l'autel, a jadis été peinte en différentes couleurs; on a tout d'abord pris cette peinture pour un essai de polychromie, mais une investigation plus complète a mis à jour, sur les côtés de la table et derrière le retable, des décorations un peu frustes en peinture, datant à n'en pas douter de l'époque ogivale, recouvertes plus tard d'un badigeon blanc. Cette décoration s'arrêtant à mi-hauteur du retable actuel, précisément au point où la peinture du pilier commence, démontre que cette partie de l'autel a été surélevée au XVIII^{me} siècle et que si les chapiteaux du pilier avaient été précédemment revêtus de peinture c'était afin de leur faire jouer un rôle dans l'ensemble de la décoration.

Voici une reproduction de l'inscription découverte, d'après une photographie de Mr. le Dr. P. Ganz, de Zurich, qu'il a bien voulu nous communiquer :

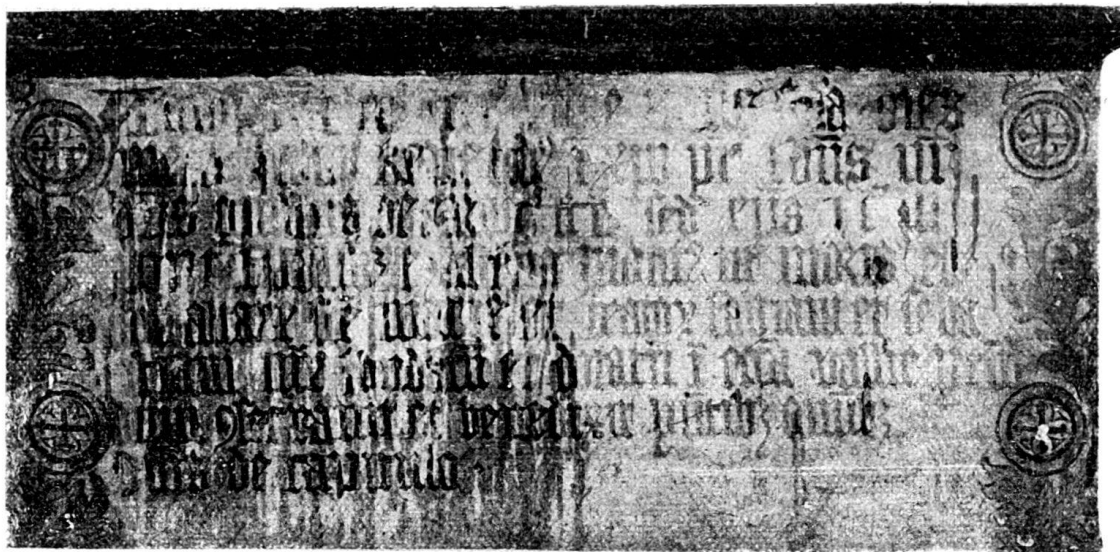


Fig. 62. Autel St-Sébastien dans l'église de N-D. de Valère à Sion avant la restauration.

Si nous suppléons les abréviations, nous obtenons le texte suivant, avec lequel Mr. le Professeur Dr. J. Zemp et Mr. le Dr. R. Durrer se sont déclarés d'accord, tout en fournissant à l'auteur de cette note l'interprétation d'une abréviation qui restait obscure pour lui (peud):

„Anno Domini MCCCCL die jovis secunda dies | mensis julii reve-
 „rendus in Christo pater et dominus noster | dominus Guillelmus de Rarognia
 „tercius sedunensis episcopus et comes in | pontificalibus existens indutus ut
 „moris est | hoc altare sancte Marie et beatorum Fabiani et Seba | stiani
 „martyrum fondatum et dotatum in ecclesia Vallerie per eundem | dominum
 „consecravit et benedixit presentibus omnibus | dominis de capitulo.“

Ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'examen de ce très bon cliché la lecture de l'inscription était laborieuse; beaucoup de caractères, quoique encore perceptibles avec un véritable effort, ne se discernaient que difficilement; un accident, des coulées de cire probablement, compliquaient le déchiffrement des abréviations d'usage, pour ceux qui ne se sont pas fait une spécialité de ces lectures. C'est peut-être cette situation qui a incité les artistes du XVIII^{me} siècle à recouvrir l'inscription d'une „décoration“ en stuc.

Dans l'état où se trouvait le texte, sa dégradation ne pouvait que s'accroître de plus en plus; il importait de ne pas laisser entièrement disparaître cette dédicace; les parties confuses ont été discrètement retouchées dans un ton plus clair afin de les distinguer de ce qui était resté encore lisible; il n'a rien été fait dont on ne fût absolument certain; l'inscription a pris dès lors l'apparence que présente la reproduction photographique suivante dont la lecture n'offre maintenant plus de difficulté.

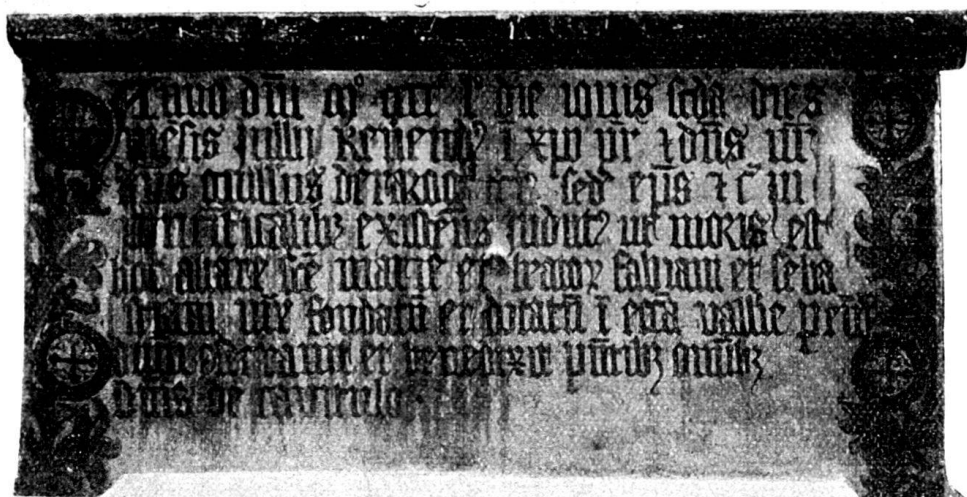


Fig. 62. Autel St-Sébastien après la restauration.

Il peut être intéressant de rappeler ici à ce propos deux autres inscriptions relatives au même prélat dont Mr. le Dr. W. Cart, à Lausanne, nous a signalé la publication par l'Abbé Gremaud dans les „*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*“ (voir Tome XXXIX, pages 130 et 459). La première se trouve dans la cathédrale de Sion, à droite de l'entrée, près du tombeau de l'évêque André de Gualdo, prédécesseur de Guillaume de Rarogne au siège de Sion; elle relate la mort du premier, l'élection et la mort du second; l'abbé Gremaud la transcrit ainsi, en complétant les abréviations entre crochets [] et en distinguant les lignes par une double barre:

„ANNO D[OMI]NI MCCCXXXVII DIE MERCURII. XVII // OBIIT.
 „AP[RI]LIS. HORA. [COM]PLETORII. I[N] CASTRO MAIORIE. R[EUE]-
 „RENDUS]. P[ATER]. D[OMINUS] // ANDREAS. D[E]. GUALDO.
 „EP[ISCOPU]S. SEDUN[ENSIS] QUI. REXIT. ECCL[ES]SIAM. SE-
 „D[UNENSEM] // XIX. AN[N]IS. CUI. SUCCESSIT R. P. D. GUIL-
 „L[ELM]US. DE. RAROGNIA // TERCIUS. Q[UI]. FUT. EL[ECT]U[S].
 „I[N] EP[ISCOPU]M. UNA[N]I[M]O. [CON]SE[N]SU. CLERI [E]T P[RO]-
 „P[U]LI. VALLESII // DIE. XXIII. ME[N]S[IS]. [E]T. AN[N]I. P[RE]-
 „D[IC]TORU[M]. Q[UI]. REXIT ECCL[ESI]AM. AN[N]IS XIII. Q[UI]
 „OBIIT // DIE. XXX. ME[N]S[IS]. IANUAR[II] AN[N]O D[OMI]NI
 „CCCCLĪ I[N] PALA[N]CHIA. [E]T. IACET [I]N UAL[ER]IA.“

La deuxième est l'építaphe de la tombe de Guillaume III mentionnée plus haut; Mr. Gremaud la complète ainsi:

„Hic : iacet + reverendus. i[n]. Ch[ris]to : pater : et : d[n]us : Guill[el].
 „m[u]s : tercius : de rarognia. ep[iscop]us : sedunens[i]s : comes : et : p[re]-
 „f[ec]tus. vallesii : cuius : anima : requiescat. i[n]. pace : am[en] : an[n]o :
 „D[omi]ni : MCCC^o:LI : q[u]i obiit i[n] pala[n]chia : XI januarii : + “

Ces deux inscriptions ont facilité la retouche de celle de l'autel.

Le rapprochement des trois textes, complété d'autre part par quelques faits connus concernant cet évêque, et dont la relation est éparse de divers côtés ¹⁾, permet de rappeler ceci :

Guillaume III de Rarogne, alors qu'il n'était pas encore évêque, fonda et dota un autel dans l'église du V. Chapitre de Valère, connue aussi sous le nom de Ste-Catherine; ceci est établi par un acte du 8 mars 1437 cité par Mr. Gremaud; l'autel fut dédié à la Ste-Vierge et aux saints Fabien et Sébastien, patrons de l'évêque. Sept semaines plus tard, le 24 avril 1437, il fut élu par le clergé et par le peuple au siège épiscopal de Sion qu'il occupa sous le nom de Guillaume VI; en réalité il a été le septième évêque du nom, le premier, au XII^{me} siècle, ayant été omis dans la série qu'on possède, ainsi que l'a relevé, Mr. Gremaud, d'après Mr. le Dr. R. Hoppeler; (voir même Tome, pièce 2887, page 133, note).

L'élection fut confirmée par le pape Eugène IV par une bulle donnée à Bologne le 7 juin suivant, mais le concile de Bâle ne la reconnut pas tout d'abord et c'est seulement le 9 septembre 1437 que cette assemblée se décida à la confirmer à la suite d'une supplique que lui avait adressée l'intéressé; cette décision lui fut notifiée par le cardinal Louis d'Arles, qui lui accorda un délai pour se faire sacrer, (voir id. pièce 2916).

Le 28 janvier 1446, 2000 patriotes attaquèrent Guillaume VI dans son château du Roc de Naters, et l'obligèrent à signer les „Articles de Naters“, qui lui enlevaient les principaux droits régaliens, l'exercice de la justice civile et criminelle, etc.

Le prélat fit restaurer le château de Tourbillon, construit vis-à-vis de Valère par l'évêque Boniface de Challant, dit-on, de 1290 à 1301; il en répara particulièrement la chapelle qu'il consacra le 2 octobre 1447, donc peu après la confirmation de son élection, et lui légua les reliques du bienheureux Guillaume, prévôt de Neuchâtel.

La Cour de Rome n'avait pas été satisfaite des concessions souscrites dans la convention de Naters; y voyant une atteinte aux privilèges de l'église, elle avait cité Guillaume VI à venir s'expliquer à sa barre: il s'y rendit en 1450, en automne sans doute, car ainsi que nous l'apprend l'inscription de l'autel il consacra et bénit ce monument le 2 juillet 1450; puis avant son

¹⁾ Voir: Gremaud, déjà cité.

„ Le Vallais historique, par l'Abbé Rameau, Genève 1886.

„ Histoire du Vallais, par Hilaire Gay, Genève 1888.

depart pour Rome, il fit encore, le 30 septembre suivant, solennellement instrumenter son testament dans le chœur de l'église de Valère en présence du V. Chapitre, assemblé au son des cloches ; (voir id. 3032).

Ce testament, transcrit par Mr. Gremaud, occupe dix pages du volume ; il est détaillé, très complet et prévoit tout avec la plus grande minutie ; il paraît opportun d'en extraire brièvement quelques dispositions qui seront ici de circonstance.

L'évêque veut, commande, ordonne et prescrit que son corps soit inhumé dans la nouvelle tombe, (*tumba noua*), près de l'autel fondé et construit par lui dans l'église de Ste-Catherine à Valère ; il statue que l'inhumation aura lieu le lendemain de sa mort, mais que son corps ne sera pas gardé plus longtemps ; il règle l'ordre des funérailles et des offices mortuaires qui seront dites périodiquement à Valère, au son des cloches et avec des luminaires ; il ordonne que des distributions et oblations soient faites à ce propos, que les chants d'usage soient dits sur sa tombe. Ces dispositions seront exécutées même au cas où, (*quod Deus auertat*), il lui arriverait de mourir au cours de son voyage à Rome, ou durant son retour, et d'être enseveli hors de son diocèse ; en pareil événement les cérémonies prescrites auront lieu même sur sa tombe, comme si sa dépouille y reposait réellement.

Après l'énumération d'un grand nombre de legs, à des parents, au Chapitre de Sion, (seulement si son corps repose dans l'église de Valère), à des oeuvres pies, confréries et congrégations, au nombre desquelles les Frères Mineurs de l'ordre de St-François, et les Frères Prêcheurs, (Dominicains du couvent de la Madeleine), à Lausanne, ne sont pas oubliés, Guillaume VI ordonne expressément que, si le Chapitre lui refuse la sépulture choisie par lui à Valère, cette inhumation ait alors lieu devant le maître-autel de l'église de St-Martin, au Couvent de Géronde ; dans ce cas les frères de ce couvent bénéficieront de toutes les dispositions instituées en faveur du Chapitre, qui n'en percevra rien.

Les pressentiments de l'évêque furent partiellement réalisés ; la mort le surprit à son retour de Rome, à Pallanza, le 11 janvier 1451, ainsi que le constatent deux des inscriptions ci-dessus rappelées ; celle de la cathédrale de Sion mentionne cependant le 30 janvier. Ses volontés furent du reste exécutées ; son exécuteur testamentaire et neveu, Henri IV Asperlin, doyen de Sion, ramena sa dépouille à Valère, à ses frais, (*impensis Henrici Esperlini*), où il le fit honorablement ensevelir (v. id. 3037) ; cette tombe a été ouverte il y a 25 ans environ et un témoin oculaire de l'opération, Mr. le Prof. A. de Molin, à Lausanne, nous dit qu'il y vit un corps admirablement conservé, revêtu d'ornements pontificaux ; cet état de conservation s'explique soit par le sol rocheux et parfaitement sec dans lequel la tombe est creusée, soit par le fait de l'embaumement auquel il a dû être procédé pour ramener le corps de Pallanza à Sion.

Henri Asperlin fût à son tour élu le 22 janvier 1451 au siège de Sion, mais il n'accepta cette charge qu'à condition que les „articles de Naters“,

indirectement cause probablement de la mort de son oncle, fussent annulés; les représentants des dixains, réunis à Valère le 7 février suivant au nombre de trois cents, consentirent à la révocation de cette convention. Mais le pape ne confirma pas tout d'abord l'élection; il l'annula même le 13 mars 1452 et mit un administrateur perpétuel à la tête du diocèse dans la personne du cardinal Huin d'Étain, archidiacre de Verdun, puis de Metz. Après une tenace résistance des valaisans, un accomodement eu lieu; le cardinal céda ses droits à Asperlin dont l'élection fut définitivement confirmée par le pape le 11 mars 1454 (voir id. No. 3038, 3039 et 3045); sa mort survint le 15 décembre 1457.

